

REHAUSSER LE NIVEAU DES ELEVES EN FRANÇAIS AU SENEGAL : ENTRE DIAGNOSTIC DES CAUSES ET SOLUTIONS ENVISAGEABLES POUR LE CYCLE SECONDAIRE

Diop Momar,
Université Gaston Berger de Saint-Louis

Résumé

Cet article est le fruit d'un constat, qui découle de notre expérience d'enseignant au cycle secondaire au Sénégal. Ce constat est que le niveau en français des élèves est faible. Quelles sont les causes de cette baisse à l'écrit et à l'oral ? Quelle est la part de responsabilité des différents acteurs du milieu scolaire ? Quelles pistes de réflexion peut-on dégager pour apporter des solutions à cette déchéance ? Telles sont les questions auxquelles cet article a tenté de répondre à travers une analyse de l'environnement sénégalais d'enseignement-apprentissage du français. L'entrée choisie donne à voir la multiplicité des enjeux et des dynamiques au cœur de la problématique de l'enseignement-apprentissage du FLE au Sénégal. L'article développe une approche didactique de l'enseignement de la langue française et son usage par les apprenants. Ses conclusions ouvrent des pistes de réflexion pour une école mieux portante et une langue française adéquatement utilisée dans le cadre scolaire.

Mots-clés

Didactique des langues- didactique du français Langue Étrangère- didactique-enseignement du français au Sénégal- baisse de niveau

Abstract

This article is an outcome of an observation from our experience as a high school teacher. We noticed that the level of the students in French is weak. What are the causes of this fall in both oral and written communication? To what extent should school leader account for this situation? What can be done to remedy to the problem? These are the issues we tried to analyse in this article, through a thorough examination of the teaching and learning environment of French in the Senegalese. The approach allowed to see the complexity of matter and major trends in the issue of the learning and teaching of French as a foreign language in Senegal. This article provides an educational approach to the teaching of French and its use by the learners. The conclusions open new perspectives for a better educational environment and an accurate use of French at school.

Key words

language teaching – the Teaching of French as a Foreign Language – French teaching in the Senegalese context – dropping of the level of students.

INTRODUCTION

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que le niveau des élèves au cycle secondaire au Sénégal est de plus en plus en baisse ; cela se justifie par les résultats enregistrés au baccalauréat ces cinq dernières années. En effet, depuis 2011, la barre des 40% de réussite n'a jamais été atteinte. A cet effet, les acteurs du système scolaire tentent de trouver les raisons d'une telle situation, et l'une des pistes de recherche conduit au médium d'apprentissage : le français. Son étude dans le cadre scolaire passe par une particularité, c'est qu'on se sert désormais d'instruments de mesure comme l'évaluation. Ainsi, le Système National d'Evaluation des Rendements Scolaires (S.N.E.R.S) domicilié à l'Institut National d'Étude et d'Action pour le Développement de l'Education (I N E A D E) (1999) a publié une étude nationale intitulée : *Evaluer, comprendre pour mieux agir en classe* relative au niveau des élèves en français oral/écrit. Dès la préface, le Directeur de l'Institut, Cheikh AW (1999), lève le voile sur les problèmes majeurs identifiés :

- L'enseignement du français (oral et écrit) reste dominé par une approche centrée sur le bon usage, hors contexte, des règles de grammaire, d'orthographe et de conjugaison ;
- La prédominance d'une approche formaliste ne permettant pas d'optimiser le jeu des fonctions qui sont en principe assignés à l'enseignement du français, à savoir :
 - Communiquer dans des situations de vie courante ;
 - Faciliter la compréhension dans divers domaines de compétence.

Le constat étant posé, nous allons partir en gros de 3 hypothèses fondamentales pour mieux cerner la scientificité de cette problématique :

- Nous pensons que la qualité du français parlé et écrit en milieu secondaire au Sénégal est mauvaise.
- Partant de cette première hypothèse, nous allons déterminer les causes de ce déclin.

- Pour corriger cette chute, les mesures suivantes peuvent être prises :
 - Faire la promotion de la lecture en implantant des bibliothèques dans les établissements.
 - Amener les élèves à faire usage de la langue en dehors même du cadre scolaire avec le concours des parents.
 - Reconsidérer la formation des enseignants.

Pour étudier cette problématique et confirmer ou infirmer nos hypothèses de recherche, nous sommes partis de tests administrés à des élèves de huit lycées cibles dans la région nord du pays, Saint-Louis, qui constitue un véritable baromètre pour jauger le niveau de l'enseignement au Sénégal ; en effet Saint-Louis demeure une cible importante si l'on tient compte d'abord de son aspect historique. Cette région était la porte d'entrée des occidentaux à l'époque coloniale avec la présence du port et sa situation géographique. Donc l'installation des colons faisait que cette population fut l'une des premières à entrer en contact avec la langue française. En plus, Saint-Louis fut également la capitale de l'AOF (Afrique Occidentale Française) ce qui valut également aux natifs de cette localité et surtout les premiers intellectuels à participer à quelques débats qui se tenaient avec les colonisateurs, et bien entendu la langue d'usage était principalement le français.

221

A côté de l'aspect historique, il y a le poids et la place qu'occupe Saint-Louis dans le paysage scolaire sénégalais ; en effet cette ville abrite la deuxième université publique du Sénégal et qui constitue également une université d'excellence. Plusieurs lycées et collèges y sont aussi installés et depuis 2000 on ne cesse d'en créer vu le taux d'accroissement de la population scolarisée.

On note également une certaine mixité dans ce paysage scolaire : il y existe en effet des lycées abritant les deux sexes, d'autres réservés aux jeunes filles, un lycée pour le genre masculin et de surcroît régi sous des normes militaires, etc. Et étant donné que beaucoup de villages environnants n'ont pas de lycées, nous rencontrerons des élèves issus du milieu rural, en plus de ceux qui ont toujours évolué dans un cadre urbain.

La population ciblée demeure les élèves du cycle secondaire (de la seconde à la terminale). En effet, nous mettons trois niveaux, certes distincts, dans une même étude mais cela se justifie par le fait qu'au cycle secondaire, on

ne travaille plus la forme par rapport à la langue française, ce sont seulement les contenus des disciplines qui varient. Dans ce cas, il n'y aura pas d'écart dans le niveau de langue, étant donné qu'il arrive même dès fois que l'on étudie un même ouvrage en seconde et en terminale.

Pour le choix des établissements, il a été guidé par plusieurs critères :

- Ancienneté de certains lycées qui ont connu plusieurs générations (Prytanée militaire Charles Tchoredé, Lycée Cheikh Omar Foutiou Tall (ex Faidherbe), Lycée Ameth Fall, Lycée Charles De Gaulle, Lycée technique André Peytavin).
- Mixité dans les établissements (par rapport au sexe et à la religion).
- A l'opposé des établissements mixtes (par rapport au sexe), nous avons aussi choisi un lycée de jeunes filles (Lycée Ameth Fall) et un autre de jeunes garçons qui est en même temps un internat (Prytanée militaire Charles Tchoredé)
- Nous avons aussi des établissements publics et des établissements privés (Lycée privé Aimé Césaire, les cours privés Sankoré et Ahmadou Bamba)
- Plusieurs des lycées choisis n'admettent que des séries littéraires (L' et L2) et des séries scientifiques (S1 et S2) ; mais notre étude vise également des élèves de lycée technique avec les séries T, G et S3 (Lycée technique André Peytavin).

Dans chaque établissement, il s'agira d'interroger les élèves de chaque niveau et il sera distribué dans chaque lycée **40** (quarante) questionnaires ce qui nous emmène à interroger dans l'ensemble **320** (trois cent vingt) **élèves**. En plus des élèves, nous interrogerons **15** (quinze) inspecteurs, **10** (dix) professeurs par établissement ce qui donnera au total **80** (quatre-vingt) professeurs, et **1** (un) membre de l'administration de chaque lycée et nous en aurons en somme **8** (huit). Dans l'ensemble, nous aurons **423** (quatre cent vingt-trois) questionnaires à administrer qui feront l'objet d'analyse et d'interprétation pour vérifier nos hypothèses de recherche.

Nous allons donc dans notre démarche expliciter dans un premier temps le contexte linguistique du Sénégal, avant de voir les éventuelles causes de la baisse de niveau des élèves du secondaire et afin proposer des pistes de réflexion pouvant constituer des palliatifs à cette situation partout déplorée.

I. LE CONTEXTE LINGUISTIQUE DU SÉNÉGAL

La politique linguistique du Sénégal offre deux volets : maintenir le français comme langue officielle et comme langue des communications internationales, mais également promouvoir les principales langues nationales pour en faire des langues de culture.

C'est l'article 1 de la Constitution, élément essentiel de la politique linguistique écrite du Sénégal, qui fait du français la langue officielle : langue de la présidence de la République, de l'Assemblée nationale, de l'administration publique, des cours de justice, des forces armées et policières, de l'enseignement à tous les niveaux, de l'affichage, des médias, etc. Le français prend donc toute la place dans l'espace politique et socio-économique.

Avec le décret n° 71 566 du 21 mai 1971, le premier président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, fait le choix d'une politique d'éducation multilingue comprenant le français, d'une part, et six langues nationales, d'autre part. Plus tard, la loi no 91-22 du 16 février 1991 portant sur l'orientation de l'Éducation nationale définit celle-ci comme étant une éducation nationale sénégalaise et africaine. Cela suppose le développement des langues nationales comme moyen de promotion de la culture.

La promotion des langues nationales a été soutenue par le président et linguiste Senghor à travers ses déclarations officielles comme à travers l'élaboration des alphabets officiels et des terminologies sénégalaises. C'est ainsi qu'on assista à la codification des six langues les plus importantes au Sénégal : le wolof, le peulh, le sérère, le diola, le malinké et le soninké. Bien que le décret présidentiel de mai 1971 ait retenu leur promotion au rang de langues nationales, dans la pratique, l'enseignement de ces langues n'a pu débuter qu'en 1978, et il s'est limité aux deux premières années du primaire. En 1980-1981, il ne touchait encore qu'une quinzaine de classes, pratiquement toutes en wolof et au niveau primaire.

En 2003, un ensemble de dispositifs est mis en place pour que les langues nationales soient réellement introduites dans le système éducatif sénégalais. Ce plan d'action, qui passe par le Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF), se fixe comme objectif la codification et l'enseignement de neuf langues dans le système éducatif formel. Le français conserve cependant un statut privilégié, même si le wolof l'a supplanté comme langue véhiculaire. Pour simplifier, on pourrait dire qu'on parle aujourd'hui le wolof dans la vie quotidienne, mais qu'on apprend le français car il demeure le seul

moyen efficace de se faire une place dans le système.

On assisterait ainsi au Sénégal à une nouvelle redistribution des fonctions des langues qui se résumerait à une triglossie : langue du milieu, qui véhicule les valeurs culturelles et aide au développement cognitif de l'enfant, langue d'unification nationale, destinée à promouvoir la conscience nationale, et langue étrangère, pour les besoins de la communication interafricaine et internationale ; c'est dire que le wolof aurait le rôle de langue d'unification nationale, et le français de langue seconde.

II. ANALYSE DES DONNÉES RECUEILLIES

II.1. LES ÉLÈVES

Au niveau des élèves, la tranche d'âge de la population enquêtée est comprise entre 17 et 19 ans. En croisant aussi les tableaux de l'âge et du niveau d'étude, on se rend compte qu'il y a des élèves, dans la population enquêtée, qui dépassent les vingt ans et sont en classe de seconde, et d'autres, trop en avance, ont tout au plus 17 ans et sont déjà en classe de Terminale.

Nous nous sommes rendus compte également qu'aujourd'hui les élèves qui optent pour les séries littéraires sont plus nombreux, et d'ailleurs ils sont plus représentatifs dans notre échantillon.

Il ressort également de notre collecte de données que rares sont les élèves qui ne maîtrisent pas le « wolof » ; il leur paraît alors plus simple de communiquer avec ce médium, et du coup le français reste juste une « langue de la classe ».

Tenant compte de tous ces aspects, nous avons recueilli les avis des élèves en ce qui concerne leur pratique de la langue française à l'écrit ; et 182 des 320 élèves enquêtés, soit 56.87%, avouent avoir des difficultés avec l'usage de ce médium.

Il est donc clair que les apprenants reconnaissent leurs lacunes, et beaucoup d'entre eux se fient aux notes qu'ils obtiennent lors des interrogations écrites et orales et dans toutes les disciplines. Et nous constatons que ces difficultés sont plus ressenties à l'oral.

Partant de ces chiffres, nous voyons que la première hypothèse avancée est vérifiée.

II.2. LES ENSEIGNANTS

Suite à un entretien avec Monsieur Baytir KA, Professeur de français et Président de l'Association Sénégalaise des professeurs de Français, nous pouvons avec une lecture concise de sa position sur notre question de recherche ; son jugement est sans détour, avec sa réponse à la question « *Comment jugez-vous le niveau des élèves à l'écrit ?* » :

*« Je pense que c'est à demi-teinte. En effet dans certains établissements, le niveau de langue est correct (je prends l'exemple du Prytanée Militaire). **Par contre dans la majorité des cas le niveau est très faible.** Dans une de mes interventions lors des Journées Pédagogiques du Français en 2011, j'avais affirmé (d'après mes recherches) que plus de 80 % des élèves ont la note zéro en dictée au BFEM. En plus dans nos pratiques de classe, nos enseignements apprentissages, les évaluations formatives comme sommatives, le grand problème que les professeurs rencontrent, c'est l'obstacle de la langue chez les apprenants. Problème de compréhension des énoncés et de la démarche, d'expression des idées avec les fautes, les non-sens... »¹*

225

A travers ces propos, Monsieur Baytir KA tire sur la sonnette d'alarme, pour dire que le niveau des élèves pose un réel souci, que ce serait même une lapalissade que de l'affirmer.

En outre, les questionnaires adressés aux enseignants des huit établissements ciblés à travers la commune de Saint-Louis du Sénégal nous édifient sur la même question ; sur 64 enquêtés, 49 jugent le niveau faible à l'écrit soit environ 77% et aucun d'entre eux ne le juge ni « bon » encore moins « très bon ».

Ces statistiques sont significantes étant donné que ces enseignants sont souvent chargés d'instruire et de corriger les productions des apprenants. Or, pour la plupart d'entre eux, le niveau est de plus en plus déplorable, voire même alarmant allant jusqu'à se répercuter sur tout le circuit scolaire.

Au-delà de l'écrit, avec aujourd'hui la nouvelle approche communicative instaurée dans les classes, l'enseignant perçoit mieux le discours oral des apprenants ; ces derniers sont au centre des réflexions et le professeur ne fait qu'un travail de synthétisation après avoir permis aux élèves d'exprimer

¹ Ka B, président association des professeurs de français du Sénégal

leurs idées suite aux recherches qu'ils auront au préalable effectuées. Cette nouvelle approche vise simplement à faire participer les élèves aux échanges en classe, surtout qu'ils sont les principaux concernés. Dans cette mouvance, l'enseignant aussi pourra jauger le niveau des apprenants à l'oral et à la question « *Comment jugez-vous le niveau des élèves à l'oral ?* » nous constatons que, comme à l'écrit, le niveau à l'oral aussi est décrié par ces enseignants avec plus de déterminisme d'ailleurs. En effet, 87.5% des enquêtés trouvent le niveau faible à l'oral. Le parler semble alors poser plus de soucis que l'écrit.

A en juger donc les avis des enseignants, la langue française se « porte mal » dans le système scolaire en général, et dans les lycées cibles particulièrement. Les élèves sont donc confrontés à des difficultés dans le maniement de cette langue.

III. LES CAUSES DE LA FAIBLESSE DU NIVEAU EN FRANÇAIS À L'ÉCRIT

Quand on évoque le cadre scolaire, certes les élèves sont les acteurs principaux, mais leurs encadreurs, particulièrement les enseignants sont incontournables. Nous pouvons en déduire que leur formation est essentielle et qu'ils doivent avoir une expression correcte qu'ils pourront transmettre aux apprenants et cela leur permettrait aussi de les évaluer et surtout de les corriger. Or, aujourd'hui, le niveau en français de ces enseignants est trop décrié.

III.1. LE NIVEAU DES ENSEIGNANTS

Dans une interview accordée au journal *Le Populaire*², le poète sénégalais Amadou Lamine Sall donne cette réponse à la question « *Le niveau des élèves en français baisse d'année en année, cela est dû à quoi ?* » :

« Comment le niveau des élèves ne baisserait il pas en français si le niveau de ceux qui sont censés leur apporter la connaissance a chuté depuis belle lurette ? S'il arrive même que le maître soit corrigé par l'élève, où est l'honneur ? Si l'enseignant s'exprime en classe plus en wolof qu'en français, où est la déontologie ? Si le français de l'enseignant est à l'extrême « wolofisé », où est la rigueur ? Si l'enseignant lui-

2 Journal « Le Populaire », du vendredi 31 Août 2012

même ne cherche à se valoriser que par le gain, où est le culte de la profession ? Le mal est profond. Mieux: terrifiant. »

A travers ces propos, Amadou Lamine Sall jette l'anathème sur le corps professoral. Ce discours est teinté de reproches, de dénonciations voire même d'accusations. C'est pourquoi d'ailleurs, pour les inspecteurs, les diplômes académiques ne suffisent pas pour enseigner, il faut impérativement des diplômes professionnels ce qui justifie ces statistiques à la question *« Appréciez-vous positivement le vacatariat ? »* 60% des inspecteurs enquêtés sont contre cette méthode de recrutement, avec toujours comme raison le manque de formation. Et encore, pour toujours ces inspecteurs, le niveau en français des enseignants est juste « acceptable ». Personne d'entre eux ne le juge « bon » encore moins « très bon ». A la question *« comment jugez-vous le niveau en français des enseignants »* les réponses sont unanimes : tous le jugent acceptable. La question qui s'impose devant ce constat est « si le niveau en français des enseignants est seulement acceptable, quel va être logiquement le niveau des apprenants? »

III.2. LES PROGRAMMES DISPENSÉS

227

Pour ces enseignants cependant, l'un des problèmes fondamentaux qui pourrait expliquer cette baisse de niveau de langue chez les élèves du cycle secondaire serait simplement lié aux programmes dispensés. Pour eux, ces derniers ne contribuent nullement à un bon usage de la langue, surtout à l'écrit. Ils décrivent presque unanimement l'absence de cours de technique d'expression française ; il faut souligner qu'au cycle moyen, on apprend aux élèves des leçons de grammaire, de conjugaison, d'orthographe et de vocabulaire et ils y sont évalués jusqu'à l'examen du Brevet de Fin d'Etude Moyen (BFEM). Une fois au lycée on rompt ces cours pour ensuite les reprendre avec l'enseignement supérieur. Ce fossé crée alors un gap et pousse les enseignants à solliciter leur réinsertion dans le programme. La réponse est la même à la question *« Croyez-vous que les leçons de grammaire soient nécessaires pour le cycle secondaire ? »* ; en effet, 63 sur les 64 enseignants interrogés réclament ces cours.

Dans le même sens, le président de l'Association des professeurs de français, M. Baytir KA, note :

« Au Sénégal, très peu de professeurs travaillent la production écrite, les cours sont plus théoriques, des envolées qui ne permettent pas souvent à l'apprenant de mettre à profit ses

connaissances. Beaucoup de nos collègues ne comprennent pas le programme actuel de français ou ne l'appliquent pas dans leurs enseignements apprentissages. Or ce dernier est basé sur l'Approche Par les Compétences qui met l'apprenant au cœur de processus d'apprentissage .En plus ce programme est axé en partie l'exploitation des textes (dans le second cycle) avec l'exploitation des 4 compétences que sont : Ecrire, Lire, Parler et Ecouter.

Enfin la place de l'écriture (ou production écrite) est très faible dans le processus d'enseignement du français. Mais on enseigne peu la rédaction, les exercices sociaux et autres susceptibles de favoriser la maîtrise de la langue écrite. »

III.3. LES CAUSES ÉCONOMIQUES

En général, étudier nécessite aujourd'hui des ressources financières. En effet, plus l'élève a les moyens nécessaires- entendons par là les livres, l'accès à internet et autres outils de communication, etc.- plus il saura en faire usage et performer ses productions écrites. Au-delà cette considération, les moyens financiers permettent d'avoir un répétiteur à la maison qui pourra renforcer les acquis. A ce niveau, nous avons des statistiques très édifiantes ; à la question « *avez-vous un répétiteur à la maison ?* », nous n'avons que 29.09% des élèves qui sont aidés à la maison ; le reste de l'échantillon se suffit des connaissances acquises en classe.

Précédemment, nous avons évoqué le niveau des enseignants et leur manque de formation. Mais là aussi, le suivi qui devrait se faire avec les inspecteurs est quasi-inexistant. Eux-mêmes reconnaissent ce manquement ce qui justifie ces chiffres à la question « *Parvenez-vous à encadrer régulièrement tous les professeurs qui dépendent de votre inspection d'académie ?* », 73.33% avouent ne pas suivre, comme cela se doit, le travail des enseignants qui sont sous leur tutelle. Et les raisons avancées tournent presque toutes autour de difficultés financières :

« Manque de moyens pour couvrir les centres dispersés et difficiles d'accès/ Fautes de Moyen/ Les moyens financiers ne le permettent pas/ Certaines zones sont difficiles d'accès et la logistique pose problème/ Non précisé/ La zone est large et certains secteurs sont très difficiles d'accès/ Les moyens ne suffisent pas/ Soucis de logistique/ Les moyens ne suffisent/

La zone est très large et les moyens ne suffisent/ Fautes de moyens surtout logistique ».

IV. LES CAUSES DE LA FAIBLESSE DU NIVEAU EN FRANÇAIS À L'ORAL

Le parler pose en effet beaucoup de soucis aux enseignants qui décrivent cette situation, en avançant bien entendu des raisons diverses et variées. Cependant, nous allons essentiellement en évoquer deux qui nous paraissent les plus urgentes à solutionner : l'une a trait aux conditions d'enseignement/apprentissage avec l'usage de langues locales en classe et les effectifs pléthoriques de ces dernières et l'autre qui pose le problème de la fréquence d'usage de la langue française.

IV.1. LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE

Aujourd'hui, partout à travers le Sénégal, on évoque un malaise dans le système éducatif. Ceci est de plusieurs ordres et a des répercussions surtout sur l'usage à l'oral de la langue française.

D'abord, il faudra évoquer la problématique autour de l'usage de langue locale en classe par certains enseignants ; cette pratique alimente aujourd'hui des débats allant dans le sens de l'efficacité pour certains au manque d'efficacité pour d'autres.

Nos enquêtes font état de 32.81% des enseignants qui utilisent d'autres langues en classe. Ils justifient cette pratique par le fait qu'« *il y a ce qu'on appelle le substrat linguistique qui ne peut pas apparaître avec d'autres langues ; donc lorsqu'on exprime une réalité qui est du Sénégal, qui est contenu dans une culture locale, on ne peut pas mettre ça dans des mots français.* »³ Seulement, cette raison avancée ne saurait gagner l'unanimité étant donné que les programmes sont conçus de telle sorte que ces éléments évoqués trouveront toujours des équivalents. D'ailleurs, un autre intervenant à la même édition dira : « *je juge quand même, puisque le français est l'outil de communication, que l'on ne doit pas, que l'on ne devrait pas s'exprimer donc en wolof en classe* »⁴.

3 Journal télévisé de 20h à la RTS du jeudi 20 Mars 2013

4 Journal télévisé de 20h à la RTS du jeudi 20 Mars 2013

IV.2. LA FRÉQUENCE DE L'USAGE DE LA LANGUE

Certes à travers les enquêtes, 61.25% admettent utiliser la langue française en dehors du cadre scolaire. Seulement, avec qui communiquent-ils ? Parlent-ils en réalité un français, ne serait-ce qu'acceptable ? Respectent-ils les normes de la langue et les règles ? A cette dernière question, beaucoup d'entre eux disent que la langue française est « compliquée », qu'au final, ce qui les intéresse c'est de se faire comprendre, qu'importe les fautes ou autres erreurs commises. D'ailleurs, les apprenants préfèrent user de cette langue qu'avec des personnes de leur génération, en l'occurrence leurs frères, sœurs, amis, cousins, etc.

V. RECOMMANDATIONS

Certes les causes de la faiblesse de niveau des élèves en français sont de plusieurs ordres, mais nous avons pu en exposer quelques qui semblent, à notre niveau d'enquête et d'étude, les plus pesants. Notre objectif ne se limite pas cependant à seulement les exposer, mais plutôt à proposer des pistes de réflexion afin d'apporter des solutions à ce phénomène non moins important.

230

V.1. ENVERS LES ÉLÈVES ET PARENTS D'ÉLÈVES

Les premiers acteurs concernés sont sans nul doute les élèves, c'est leur niveau qui est décrié. Plusieurs points sont donc à revoir dans leur processus d'acquisition de la langue. D'une part, une campagne de sensibilisation visant à faire aimer la lecture est à envisager, mais aussi les élèves doivent avoir l'habitude de communiquer et d'échanger en langue française, et ceci en dehors même des salles de classe ou de l'enceinte de l'école.

V.1.1. INCITATION À LA LECTURE

La lecture est essentielle pour une bonne maîtrise de la langue. En effet, c'est à travers les livres que l'élève parvient à rencontrer des mots nouveaux qu'il sera tenu de chercher dans un dictionnaire et du coup il gagnera doublement, d'abord sémantiquement, ensuite morphologiquement.

La lecture est intrinsèquement liée à nos capacités orales. Autrement dit, si nous voulons parler mieux et plus juste, lisons et lisons encore. Certes, l'exercice oratoire réclame lui aussi un entraînement, voire une formation. Mais ce qui alimente l'expression orale c'est notre réservoir mental et

documentaire qui se nourrit, quant à lui, par la lecture.

Un professeur de littérature dit à ce propos : « La réussite d'un élève dépend énormément de son vocabulaire, autant dans ce qu'il comprend en lisant que dans sa manière de raisonner par écrit, et **il n'y a absolument pas d'autre moyen d'acquérir un vocabulaire étendu que de lire.** »

Le plaisir que l'adulte a lui-même à lire est primordial. Un enfant qui grandit dans une maison dont les parents ne lisent pas sera moins familiarisé avec les livres. Au contraire, s'il a vu les adultes lire dès sa petite enfance, il aura une curiosité naturelle pour cet objet d'intérêt de ses parents. C'est pourquoi il est bon, dès son plus jeune âge, de constituer ensemble un « coin livre » dans sa chambre, facilement accessible. De temps à autre, l'enfant pourra choisir un ouvrage: si l'enfant est tout petit, il s'en servira pour faire des constructions (la manipulation du livre est importante); plus grand, il demandera à l'adulte de lui raconter une histoire.

V.1.2. COMMUNIQUER SOUVENT AVEC LA LANGUE FRANÇAISE

231

Une langue n'est maîtrisée que lorsqu'on en fait souvent usage. Beaucoup d'élèves ne pratiquent la langue qu'en classe, et d'ailleurs ils ne le font que si l'enseignant les indexe.

Il faut souligner que les parents d'élèves entrent en jeu à ce niveau, car ils sont responsables au premier chef de l'éducation des enfants. Ils peuvent donc amener leur contribution en échangeant de temps en temps avec leurs enfants en français ; d'ailleurs cela permet de libérer l'enfant qui s'exprime à la maison sans contrainte majeure, faisant même fi des règles qu'ils jugent souvent contraignantes.

Au-delà, au niveau des établissements, il faudra faire la promotion des activités extrascolaires ; il faut dire que ces activités (génies en herbe, conférence, animation pédagogique, débat...) participent à améliorer le niveau des apprenants, particulièrement à l'oral. De même, la mise en place d'un journal du lycée est nécessaire, car il permet aux élèves de confectionner des articles, de mener des interviews et des entretiens.

Précisons que l'enseignant doit être une référence en communiquant avec ses élèves par le biais de la langue française. Il doit, en effet, avoir entre autres compétences un langage facile. Il doit avoir, lorsqu'il s'adresse à quelqu'un dans des situations formelles comme informelles, la langue

française qui est son outil quotidien de travail.

« Ce sont des activités qui permettent à chaque acteur social ordinaire d'une langue tout comme à un apprenant de mobiliser selon des stratégies acquises, des compétences générales individuelles articulées à sa compétence à communiquer langagièrement en vue de réaliser des tâches communicatives : comprendre à l'écrit ou à l'oral un message, le produire soit à l'écrit ou à l'oral »⁵.

Pour Bakary DIARRA, formateur à la FASTEF/ UCAD : *« Avec les approches communicatives, il est de moins en moins question de « parler » pour caractériser cette forme verbale mais c'est l'expression « interagir » qui est adéquat à la situation »*. Comme l'indique Orecchioni (1990 : 32) *« parler, c'est échanger, et c'est changer en échangeant »* pour dire que les locuteurs, dans cette situation s'influencent.

V.2. ENVERS LES ENSEIGNANTS

232

Ce sont les acteurs incontournables de ce processus d'acquisition de langue, car ils sont chargés d'enseigner et d'évaluer avec cette langue. Il est donc impératif que ceux-ci soient formés, car il faut savoir qu'un diplôme académique universitaire ne suffit pas pour être un éducateur vu tous les mécanismes qui régissent la pédagogie et la didactique. Les enseignants doivent également nourrir un amour pour cette profession, et ne pas en faire une débouchée « accidentelle », et surtout ils doivent mesurer la portée de la mission qui leur est confiée, c'est-à-dire former l'élite pour le futur.

V.2.1. S'ASSURER UNE BONNE FORMATION

La question cruciale qui pend sur quasiment toutes les lèvres est de savoir si *quelqu'un peut former sans au préalable être formé* ? En effet, dans son programme l'Education Pour Tous (EPT), le gouvernement sénégalais est tenu d'ouvrir de manière permanente des écoles pour accueillir en droit d'aller à l'école.

Bien que les politiques de recrutement d'enseignants aient permis de remédier au déficit chronique pour assurer un accès équitable à tous les élèves, celles-ci comportent des insuffisances, dont l'absence de critères clairs

5 Liens Nouvelle série n°13, *Revue internationale*, FASTEF/UCAD, Dakar, Sénégal, p.66.

derecrutement, du faible niveau académique de ce nouveau personnel ne pouvant garantir la qualification adéquate. Par ailleurs, l'inexistence de plans de carrière et les conditions de travail difficiles des enseignants entraînent un manque de motivation et un taux d'absentéisme élevé.

Il va falloir donc nourrir chez l'enseignant l'envi d'enseigner, en le mettant dans des conditions favorables de travail, en mettant à sa disposition les outils nécessaires pour dérouler son programme, en lui permettant d'échanger avec les élèves et dans la mesure du possible au cas par cas. Cela demande donc nécessairement des efforts pour avoir des classes pédagogiques avec des tailles raisonnables, facilitant la circulation en classe de l'enseignant.

V.2.2. RESPECT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE

Au-delà de ces considérations précitées, les enseignants doivent aussi faire preuve de sursaut patriotique ; ils ne doivent pas mettre en péril la qualité de leurs enseignements pour des réclamations personnelles. En effet, les enseignants d'aujourd'hui pour la plupart ont un niveau acceptable en langue française, et ceci grâce aux enseignements qu'ils ont reçus. Alors, ils ont le devoir d'en faire autant avec les apprenants qui sont sous leur responsabilité. C'est là tout le sens des propos du député, Mohamed Tété Diédhiou interviewé au journal *Le Populaire* du lundi 19 Août 2013 :

« Ce problème relève du fait que les enseignants ne jouent plus leur rôle. On a l'impression que les enseignants, de nos jours, ne vont pas dans l'enseignement par vocation, c'est comme si ils cherchaient à avoir une situation. Donc, ce n'est pas par vocation qu'ils y vont. Lorsque vous les voyez dans les syndicats, on a l'impression que très souvent ce qu'ils mettent en avant ce sont leurs intérêts, les conditions matérielles. Ils n'ont pas compris, selon lui, ce qu'est la vocation de l'enseignant. Sur ce point, il se souvient que du temps où il était élève, on avait affaire à des enseignants justes, des gens qui avaient choisi volontiers d'aller transmettre le savoir. Même s'ils avaient, quelques fois, des revendications, ils le faisaient de façon responsable. Mais ils ne mettaient jamais en péril l'avenir des enfants. Il faut que les enseignants sachent qu'ils ont le devoir de faire la même chose qui a été faite à leur endroit. »

Il conviendra donc de sensibiliser le corps enseignant sur la

responsabilité qui leur incombe, de former de futures élites capables de s'exprimer convenablement, d'adresser des correspondances sans grandes difficultés. Ces apprenants seront demain le miroir de la société sénégalaise, et il sera inconcevable qu'ils ne sachent pas tenir un discours correct devant des instances nationales ou internationales avec leur langue officielle.

Par ailleurs, dans plusieurs pays africains, notamment au Sénégal, on parle de l'introduction des langues locales dans le système éducatif. Certes c'est un projet ambitieux, mais son exécution n'est pas encore effective. Donc il n'est pas recommandé d'en faire usage présentement, car les conséquences peuvent être néfastes. Les élèves, devant un enseignant qui use de leurs langues maternelles, comprennent le contenu du discours. Mais au moment des évaluations, ils seront tenus de transcrire ce qu'ils ont compris en français, ce qui constitue, pour eux, un véritable casse-tête.

V.3. ENVERS LES INSTANCES GOUVERNEMENTALES

Il s'agira à ce niveau d'évoquer les soucis économiques et les programmes enseignés. Le gouvernement doit en effet accompagner les réformes posées dans le système éducatif, en dotant les lycées de bibliothèques bien équipées, d'outils informatiques performants afin que les élèves puissent s'adonner à leur recherche sans trop de contraintes. Les programmes dispensés doivent aussi être revus périodiquement, histoire de les rendre conformes avec les nouvelles attentes.

V.3.1. PALLIER AUX CONTRAINTES ÉCONOMIQUES

Certains apprenants avouent avoir des difficultés pour se procurer les livres et autres fournitures devant servir d'accompagnement à l'éducation en général, et à la maîtrise de la langue française en particulier. Mais, si ceux qui arrivent à s'approprier leurs œuvres sont plus nombreux, le pourcentage des autres est non négligeable.

De même, dans son rapport national de 2013, le ministère de l'éducation nationale, par le biais de la direction de la planification et de la réforme de l'éducation (DPRE), amène ces précisions :

«L'état s'est inscrit dans la perspective de doter chaque lycéen des manuels dans les disciplines fondamentales dans le but de relever le niveau des acquis scolaires des élèves et de placer le livre au cœur de leur formation.»

Le nombre de manuels par élève est passé de 2,8 en 2012 à 2,4 en 2013. Non seulement le ratio a diminué de 0,4 point entre 2012 et 2013, il reste encore faible par rapport à l'objectif. Toutes les régions sont en dessous de l'objectif qui est de 6 livres/élève. Dix régions ont un ratio inférieur à celui du niveau national (2,4).

Pour les classes de seconde, le ratio s'établit à 2,9 contre 3,4 à l'année dernière. Pour les classes de première, il est de 2,0 contre 2,2 et pour les classes de terminale, il s'élève à 2,0 contre 2,5.

Au niveau des classes de seconde, première et terminale seule l'Académie de Diourbel a atteint l'objectif.

Des efforts importants devront être faits en priorité pour les classes de première et terminale. Les régions de St-Louis, Fatick, Kaolack, Kolda, Matam, et Tamba devront aussi bénéficier d'un traitement spécifique en dotation de manuels du secondaire général. »

Dans le cadre général, à travers le territoire national, nous voyons que la dotation aux élèves en livres ne connaît pas un sort idéal.

Certes l'Etat a des ambitions d'injecter des ressources pour une bonne gestion de l'éducation nationale, mais il faut encore redoubler d'efforts, chercher plus de partenaires pour une éducation de référence. Et le français étant transversal, il serait judicieux de mettre les ressources nécessaires pour sa promotion.

V.3.2. RÉFORMER LES PROGRAMMES DISPENSÉS

Les programmes enseignés dans les établissements ont été indexés. En effet, cela peut sembler absurde qu'un professeur de français se demande à quoi servent les exercices littéraires. Quelle est l'utilité de les enseigner aux élèves s'ils constituent le plus souvent des blocages et les apprenants ne s'en servent que pour obtenir des notes de passage en classe supérieure ou pour réussir aux différents examens scolaires ?

Si des apprenants arrivent à l'université sans savoir mener une réflexion, commenter un texte ou le réduire sans changer son sens, il y a de quoi marquer le pas. Et tout le monde sait, y compris l'enseignant, que s'ils ne deviennent pas demain des professeurs de français, ces exercices ne vont plus leur servir

en aucun moment de leur vie courante ou professionnelle.

Qu'est-ce qui est plus bénéfique entre apprendre à un élève comment rédiger une demande d'autorisation d'absence et lui demander de montrer dans *Phèdre* de Jean Racine que la passion amoureuse est inévitable et destructrice . Qu'est-ce qui est plus facile entre évaluer le fond et la forme d'une lettre et évaluer une dissertation où l'élève vous présente quatre pages de cahiers que vous parcourez en diagonale ?

Alors, il faut réformer l'enseignement du français en accordant plus d'importance à certains aspects comme la lettre, la demande d'emploi, la demande de candidature, la demande d'autorisation d'absence, le procès-verbal, le rapport, le compte-rendu, le discours, l'invitation, le trac, le traitement de texte et le texte suivi de questions.

C'est évident que les textes cités plus haut n'ont jamais été enseignés en classe et pourtant chacun d'entre nous, élèves, professeurs et autres travailleurs en usent tous les jours. Demander à un enseignant au cours d'un séminaire de se porter volontaire pour rédiger le rapport de la journée et vous vous rendrez compte que cela va constituer une nouvelle épreuve pour lui.

236

L'actuel niveau de nos apprenants n'est plus en conformité avec ces exercices traditionnels, que certains enseignants n'ont jamais appris mais qu'ils enseignent tout de même. Ils se focalisent plus sur les aspects théoriques que pratiques du moins c'est que nous avons constaté sur le terrain.

Nous suggérons aussi l'enseignement de la grammaire, de l'orthographe, du vocabulaire, de la conjugaison dans tous les cycles (élémentaire moyen, secondaire et universitaire) pour mieux lutter contre la baisse des niveaux constatée souvent dans l'expression orale et écrite.

Somme toute, nous retenons une suggestion primordiale de la Commission Nationale de la Réforme de l'Education (CNREF) ; en effet, se référant à l'évolution des sciences de l'éducation, cette commission a recommandé une autre forme d'écriture du programme pédagogique. Il faut rompre avec l'ancienne pédagogie, pour un changement radical tant du point de vue des méthodes et contenus. Les Etats Généraux de l'Education et de la Formation sont révélateurs : « *L'enseignement du français ne sera efficace que si on l'adapte à la situation réelle de l'élève. Il s'agit de promouvoir une nouvelle didactique du français dans un contexte plurilinguistique* »⁶.

6 Commission Générale de l'Education Nationale : *Enseignement moyen, secondaire général et technique* : Dakar, 1998.

CONCLUSION

Nous arrivons au terme de notre recherche qui nous a permis de nous interroger sur le français parlé et écrit en milieu scolaire au Sénégal. Nous avons vu tout au long de l'analyse que la langue de nos lycéens n'est pas courante, encore moins soutenue (pas de mots recherchés, pas d'expressions imagées...) ; elle paraît plutôt familière avec l'usage de termes argotiques ou familiers.

Nous pensons que la situation linguistique que vivent les élèves ne favorise pas la pratique proprement dite du français : en plus du rôle « négatif » du milieu familial dont nous avons déjà parlé, nous considérons que le système ne permet pas dans les établissements une durée d'exposition importante des lycéens en français.

A propos justement d'enseignement, nous pouvons dire que cet article entraîne comme conséquence un travail pédagogique : les différentes descriptions qu'elle présente suggèrent la direction que l'on peut suivre pour la conception de ce travail.

Ce travail qu'on ne peut malheureusement pas concevoir dans le cadre de cette recherche, étant donné les dimensions de cette dernière, consisterait en l'élaboration de cours et d'exercices susceptibles de corriger le lycéen, de lui apprendre à reconnaître les formes et les sens des mots, à distinguer par le moyen du réemploi les termes (verbes, substantifs, adjectifs, adverbes) synonymes, paronymes, de lui apprendre à les employer judicieusement, d'enrichir son « stock » de substantifs de lui faire réfléchir sur l'adjectif, etc.

Soulignons en dernier lieu que M. Moussa Fall avait déjà tiré sur la sonnette d'alarme en disant, dans son article intitulé *La baisse de niveau des élèves en français : mythe ou réalité (le cas du Sénégal)*, -in revue électronique internationale de sciences du langage SUDLANGUES que « l'élément essentiel que nous pouvons retenir de cette évaluation est le constat de la faiblesse de niveau des élèves de CM2 aussi bien à l'écrit qu'à l'oral... En effet, si on ne fait rien la faiblesse de niveau en français risque de s'aggraver ».

BIBLIOGRAPHIE

1. BARIL, Denis et GUILLET Jean (1988). *Techniques de l'expression écrite et orale* (tome 1). Paris : Ed. Sirey.
2. BRUN, J. (1966). *L'art de composer et de rédiger*. Paris : Baude.
3. CAPELOVICI, Jacques (1990). *Le français sans fautes*. Paris : Acropole.
4. CAPUT, J.P. (1991). *Guide d'expression écrite*. Paris : Hachette.
5. Commission Nationale de Français (1998). *Enseignement moyen, secondaire général et technique*. Dakar :
6. DIOP, Momar (2015). *Usage de la langue française en milieu scolaire secondaire sénégalais : le cas de la commune de Saint-Louis*. Thèse Unique : Université Gaston Berger de Saint-Louis.
7. ETERSTEIN, Claude et LESOT, Adeline (1985). *Pratique du français*. Paris : Hatier.
8. FERREOL, Gilles et FLAGEUL, Noël (1996). *Méthodes et techniques de l'expression écrite et orale*. Paris : Armand Colin.
9. GABAY, Michèle (1988). *Guide d'expression écrite*. Paris : Larousse.
10. GIONO, Marie-Christine (1988). *Que dire ou écrire en toutes circonstances ?* Paris : De Vecchi.
11. SIMONET, Renée (2001). *L'exposé oral*. Paris : Ed. d'Organisation.
12. FALL, Moussa (2004). « La baisse de niveau des élèves en français : Mythe ou Réalité (le cas du Sénégal) » In *revue électronique internationale des sciences du langage SUDLANGUES*. Dakar : UCAD.
13. Journal écrit *Le Populaire* du Vendredi 31 Août 2012.
14. MBAYA, Mawéja (2005). *Pratiques et attitudes linguistiques dans l'Afrique d'aujourd'hui : cas du Sénégal*. Munich : Lincom Europa.
15. ORECCHIONI, Cathérine-Kerbrat (2005). *Le discours en interaction*. Paris : Armand Colin.
16. POSTMAN, Neil (2011). *Se distraire à mourir*. Paris : Collection Pluriel.
17. Rapport National de 2013, Ministère de l'éducation nationale du Sénégal. La Direction de la Planification et de la Réforme de L'Education.
18. République du Sénégal (1999). *Evaluer, comprendre pour mieux agir en classe*. Dakar : INEADE
19. ROUGERIE, André (1976). *Trouvez le mot juste*. Paris : Hatier

ANNEXES

Figure 1 : Tranche d'âge des élèves enquêtés

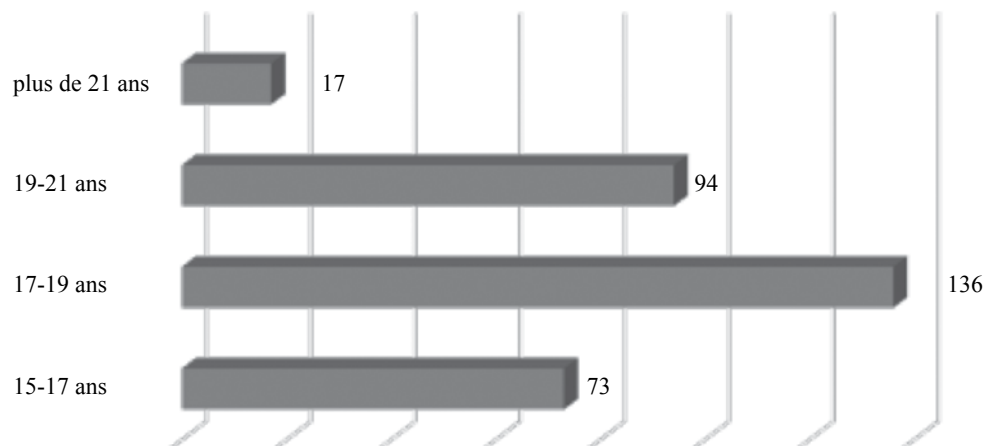


Figure 2 : Age et niveau d'étude des élèves enquêtés

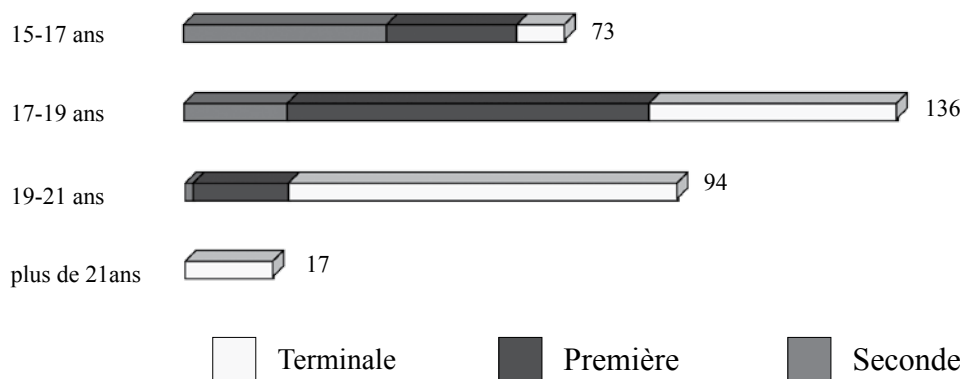


Figure 3 : Séries des élèves enquêtés

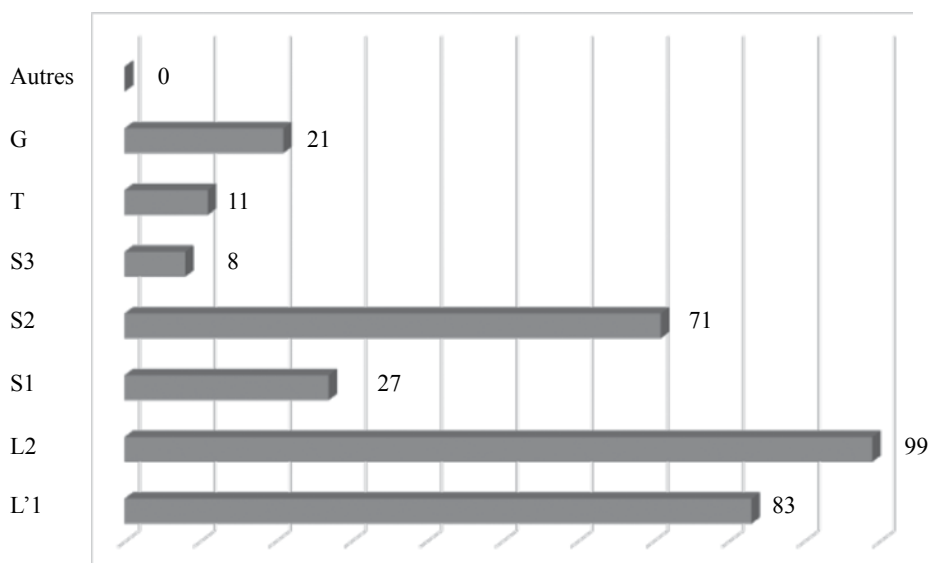


Figure 4 : Langues nationales parlées par les élèves enquêtés

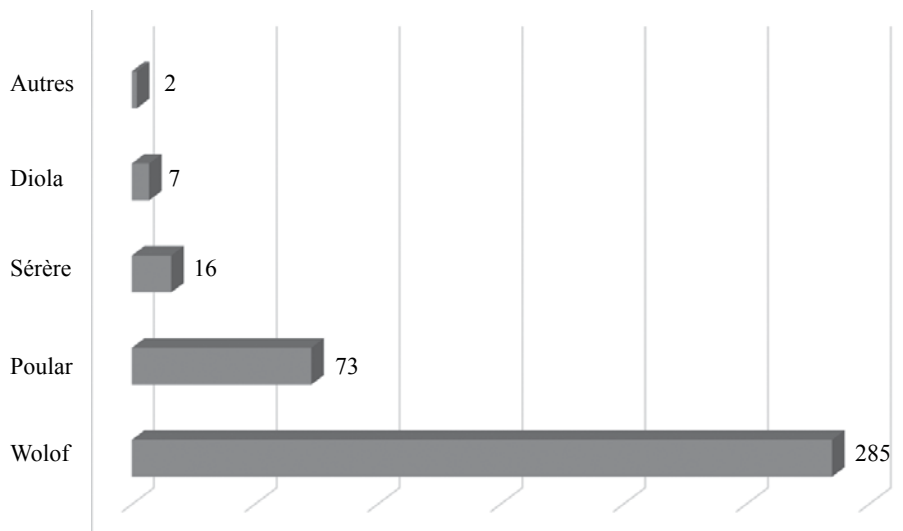


Figure 5 : Avis des élèves sur les difficultés en français

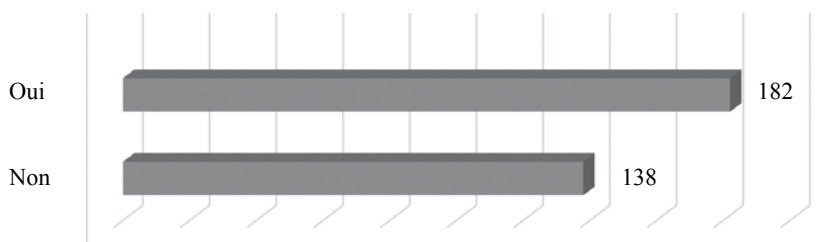


Figure 6 : Niveau de difficulté en français (écrit, oral, ou les deux)

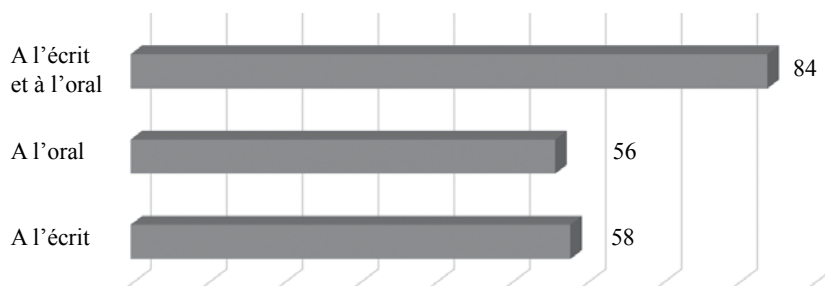


Figure 7 : Niveau en français des élèves selon les enseignants

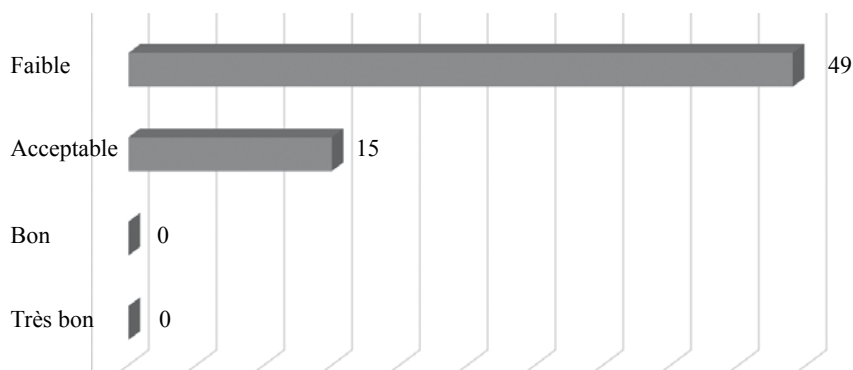


Figure 8 : Niveau en français à l'écrit des élèves selon les enseignants

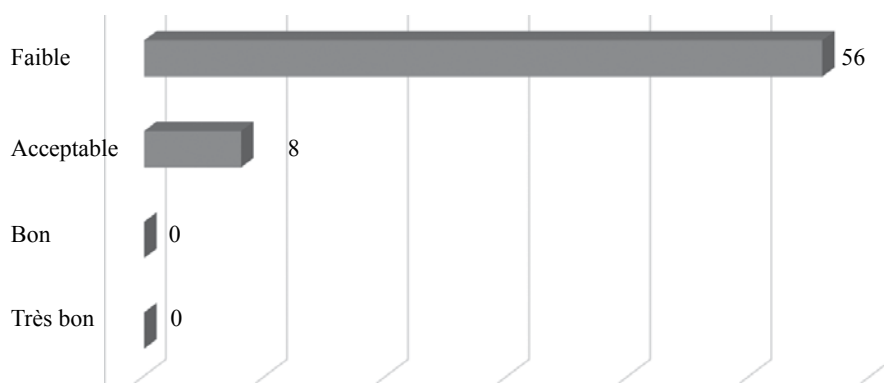


Figure 9 : Années d'existence des lycées cibles

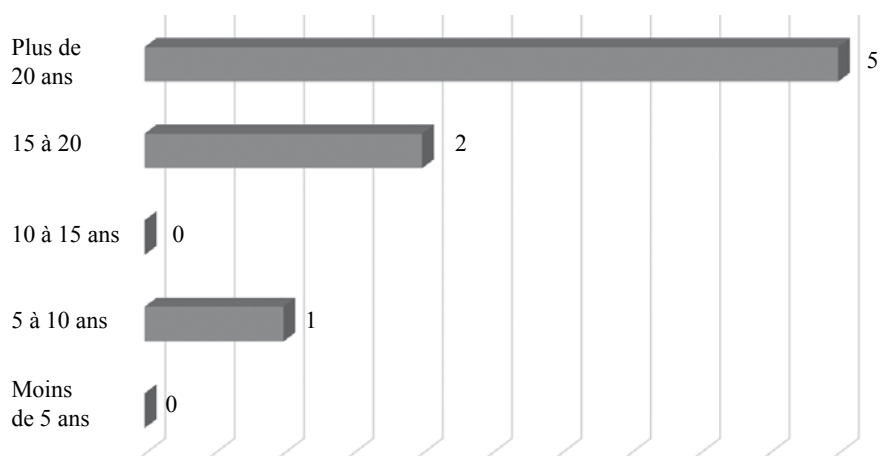


Figure 10 : Effectif des établissements cibles

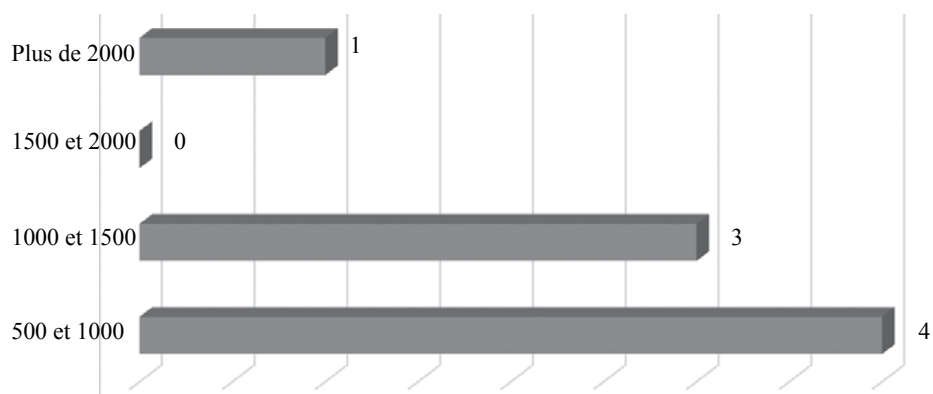


Figure 11 : Avis des inspecteurs sur le vacatariat

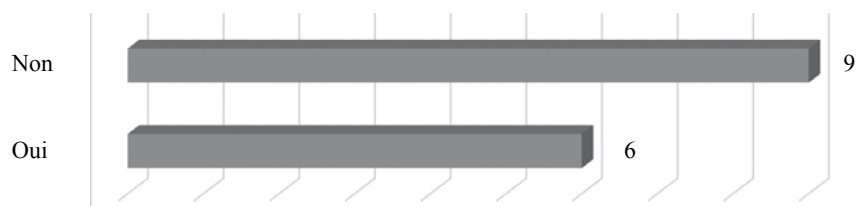


Figure 12 : Niveau en français des enseignants selon les inspecteurs

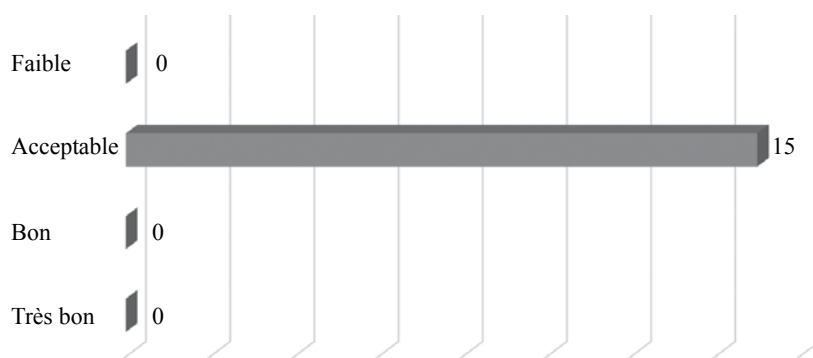


Figure 13 : Avis des enseignants sur les leçons de grammaire au cycle secondaire

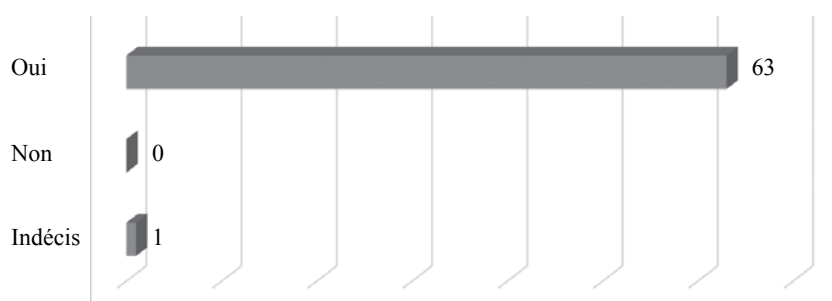


Figure 14 : Elèves ayant un répétiteur à la maison

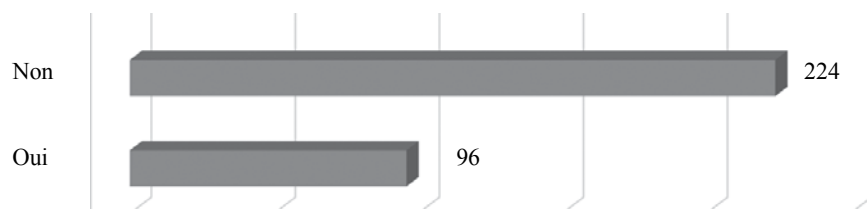


Figure 15 : Encadrement des enseignants par les inspecteurs

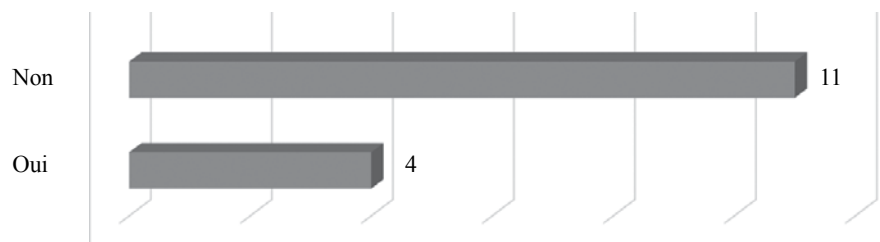


Figure 16 : Usage de langues locales par les enseignants en classe

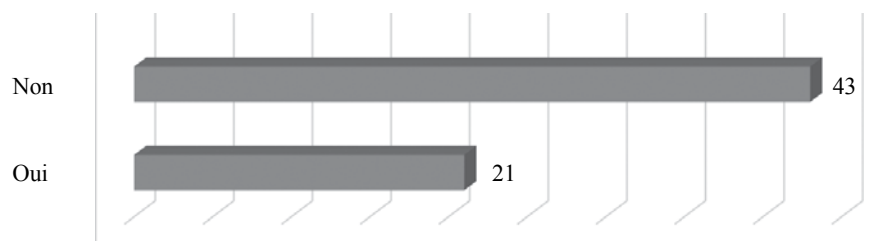


Figure 17 : Usage du français en dehors du cadre scolaire

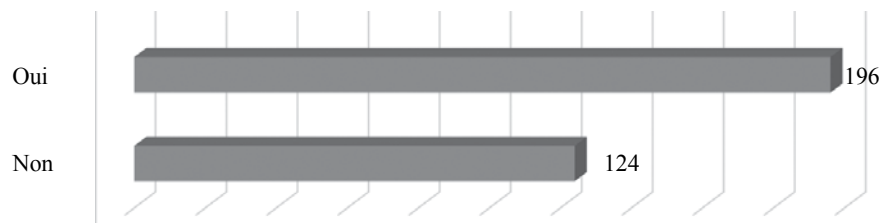


Figure 18 : Personnes avec qui les élèves communiquent en français

